Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 029-212901581-20260520-D202676-DE

VILLE DE PENMARC'H
FINISTÈRE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 20 MAI 2026

N° Acte : **2026-Délib-76-CM 20/05/2026**	Classification **: 7.10 Divers**

N^bre de Conseillers en exercice : 29

N^bre de Conseillers présents ou représentés : 29

***Objet* : Fixation des tarifs de cession de fauteuils du cinéma Eckmühl de Kérity**

L'An deux mil vingt-six le vingt du mois de mai à vingt heures, les membres du Conseil municipal de la commune de PENMARC'H, dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Monsieur David LE BERRE, Maire.

Etaient absents : Mme Audrey GUIVARCH (procuration à Mme Marie-Claire DUPONT) ; Mme Claudine ELLERO (procuration à Mme Stephanie WOODS) ; M. André LE FLOCH (procuration à M. Gaétan MARBLÉ) et Mme Fabienne REGNAUT (procuration à Mme Nadine PLANTEC).

Secrétaire : M. Quentin BERNARD.

Dans le cadre du projet de déconstruction-reconstruction du cinéma Eckmühl de Kérity, la collectivité est amenée à procéder au renouvellement complet de son équipement intérieur, incluant notamment les fauteuils de la salle de projection.

Les 178 fauteuils actuellement en place, fournis et installés en 2009, seront déposés dans le cadre de cette opération. Compte tenu de leur état d'usage mais également de leur qualité et de leur potentiel de réemploi, il apparaît opportun de proposer leur cession au public, aux associations ou à toute personne intéressée.

Cette démarche s'inscrit à la fois dans une logique de valorisation du patrimoine communal, de limitation des déchets et de soutien à une économie circulaire.

Il est proposé de fixer le tarif unitaire de cession de ces fauteuils à **20 € par fauteuil.**

Vu l'avis favorable des commissions *« Solidarité, associations, sport, culture et patrimoine »* du mardi 5 mai 2026 et *« Finances, aménagements, travaux, numérique, communication et fonctionnement municipal »* du lundi 11 mai 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **à l'unanimité, DÉCIDE :**

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à la mise en vente des fauteuils du cinéma Eckmühl de Kérity,

DE DIRE que le prix unitaire du fauteuil est fixé à **20 €**,

DE DIRE que Monsieur le Maire est autorisé à réaliser toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme

Le Maire,
David LE BERRE

La délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Rennes dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou notification